

ÉDITO.

FAITES VOTER SPELC AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES



Vous venez de partir en retraite, après une longue carrière pendant laquelle le Spelc a pu vous aider dans vos promotions, vos affectations... ainsi que dans la préparation de votre retraite grâce à l'expertise de ses responsables retraite.

Cette année est particulière, avec les élections professionnelles de décembre prochain. Les enjeux sont considérables pour le Spelc car la représentativité et les décharges syndicales, qui permettent aux responsables d'épauler, de représenter et de défendre les actifs et les retraités, dépendent directement du scrutin du CCMMEP* (Éducation nationale) ou du CCM* (enseignement agricole).

Nous avons besoin de l'engagement de tous afin que le Spelc reste une force syndicale incontournable pour les actifs et les retraités dans l'enseignement privé sous contrat.

Alors faites voter Spelc du 3 au 10 décembre 2026 !

Si vous conservez la mutuelle de l'Éducation nationale ou de

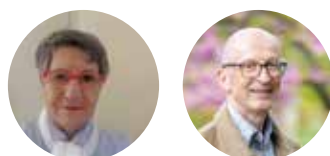
l'enseignement agricole, le saviez-vous : vos droits sont les résultats de la parole des organisations syndicales dans les différentes instances. Alors, pour défendre vos droits, aidez-nous en faisant voter au moins deux personnes encore en activité autour de vous pour le Spelc.

Ne laissez pas les autres décider pour vous. Pour garder le pouvoir d'agir, faites voter Spelc ! Merci pour votre soutien.

* CCMMEP : Comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé.

* CCM : Comité consultatif ministériel.

Solange Bourges
et Jean-Yves Murgue,
co-responsables de notre
commission des retraités



Le site **spelc.fr** vous conduit au cœur de l'information

Pour vous renseigner, découvrez :

- nos publications ;
- notre base documentaire ;
- toutes les grilles de salaire ;
- des informations de votre région.

Pour entrer en contact, retrouvez :

- les coordonnées des responsables locaux et nationaux ;
- un espace pour poser vos questions.



Pourquoi rester syndiqué en tant que retraité ?

Pour être informé

Les retraités reçoivent plusieurs publications :

- *L'Éducateur Spelc* (5 publications par an) ;
- *L'Actualité des retraités*, bimestrielle ;
- *La Lettre des retraités*, trimestrielle ;
- *Au fil des jours* (AFJ), mensuel publié par la Fédération nationale des associations de retraités (Fnar) ;
- *Le Courrier des retraités*, trimestriel publié par la Fnar et l'Union française des retraités (UFR), reçu par la Poste si votre syndicat local a abonné ses retraités.

Certaines publications se font sous format papier, d'autres sous format numérique. Certaines sont envoyées directement aux retraités, d'autres transitent par les présidents de syndicats adhérents (PSA) ou le retraité relais de votre syndicat, qui vous les transmet. Les retraités peuvent aussi consulter le site de la fédération des Spelc, page des retraités.

Pour être défendu

Le Spelc adhère à la Fnar qui compte 100 000 adhérents issus de 60 associations ayant des valeurs communes. La Fnar et cinq autres fédérations composent la Confédération française des retraités (CFR) et veillent à la défense des retraités. Au niveau national et local, des retraités Spelc, au sein de la Fnar, contribuent à faire avancer les droits et les intérêts des retraités auprès des pouvoirs publics et des différentes instances privées ou publiques.

Pour s'engager en tant que bénévole

Du fait de l'appartenance du Spelc à la Fnar et à la CFR, des retraités œuvrent pour l'ensemble des retraités au niveau national, régional, départemental ou local. Au niveau régional ou départemental, certains s'impliquent dans les travaux des

comités départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), d'autres sont représentants des usagers (RU) dans les centres hospitaliers, d'autres encore portent la parole des retraités et des usagers à France Association Santé en région et quelques-uns font partie du centre communal d'action social (CCAS) de leur commune.

Pour participer à des voyages, des séjours, des activités de loisirs

Le Spelc local, dont chacun dépend, et la commission des retraités organisent des voyages, des séjours et des temps de découvertes locales avec le dispositif « Découvrons nos régions ».

Les 9 membres de la commission nationale des retraités comptent sur les retraités relais des syndicats adhérents pour transmettre les informations à leurs collègues retraités.

Pour bénéficier de partenariats

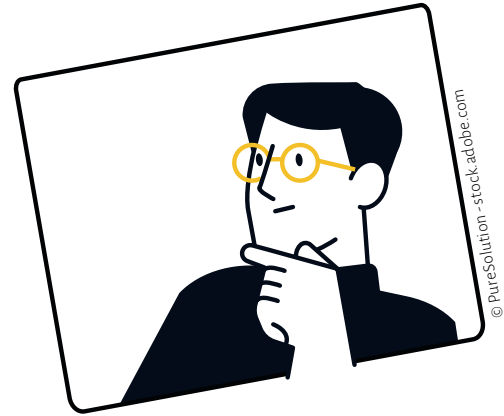
Une fois retraité, vous pouvez bénéficier de nombreux partenariats. Avec votre adhésion au Spelc, vous pouvez obtenir un tarif partenaire avec la Mutuelle Saint-Christophe. Comme le Spelc adhère à la Fnar, de nombreux partenariats s'offrent à vous dans différents domaines tels que : santé, bien-être, tourisme, séjours, vacances, circuits, jardinage, bricolage, vie pratique, emploi et finances.

Pour les découvrir, il faut aller sur le site de la Fnar, rubrique *Avantages-Adhérents*, choisir jusqu'à trois avantages puis cliquer pour accéder au formulaire de demande et l'envoyer. La responsable des partenariats à la Fnar donnera suite à votre demande.

Solange Bourges



Connaissez-vous votre CCAS ?



Créés en 1953, les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont chargés de l'aide sociale légale des communes.

À leur création, ils étaient appelés « bureaux d'aide sociale » et faisaient suite aux bureaux de bienfaisance. La loi du 6 janvier 1986 a changé ces institutions en CCAS, plus adaptés à la nouvelle législation sanitaire et sociale. Un CCAS est un établissement public, rattaché à la mairie, avec une gestion propre. Financièrement, près de 62 % des CCAS dépendent majoritairement de la subvention communale pour assurer leurs actions.

Le CCAS est obligatoire dans toutes les communes, quelle que soit leur population à partir de 1500 habitants. Dans les petites communes c'est le maire, avec son adjoint aux affaires sociales, qui assurent le service social.

Le conseil d'administration du CCAS est

présidé par le maire. Ses membres sont donc renouvelés en même temps que le conseil municipal. Le conseil d'administration est composé à parité de conseillers municipaux et de personnes de la commune nommées par le maire pour leur compétence dans le domaine de l'action sociale. Elles sont issues d'associations qui œuvrent pour la famille, les personnes handicapées, les personnes âgées et les personnes en situation d'exclusion.

Le CCAS anime également la vie sociale locale : il organise des actions d'information, de prévention, il mène des actions de solidarité, d'animation sociale ou associative, et peut organiser des activités pour les enfants, les adolescents, les seniors. Certains CCAS mettent en place une mutuelle communale. Il arrive que des CCAS gèrent des logements sociaux, des logements d'urgence, des Ehpad, des services d'aide à la personne (SAD).

Un retraité syndiqué au Spelc peut-il faire partie d'un CCAS ? Bien sûr ! Dans ce cas, il faut se faire connaître du maire après les élections municipales et être proposé par une association. La Fnar peut proposer un candidat pour le secteur des personnes âgées.

Solange Bourges

Zoom

Connaissez-vous Icope, « Integrated care for older people » ?

Vous avez 60 ans et plus, Icope est un programme gratuit qui vous permet d'identifier les premiers signes de fragilité en santé et de mettre en place un accompagnement adapté à vos besoins. C'est un programme innovant développé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'objectif est de permettre aux personnes âgées de préserver leurs capacités, notamment musculaires, cognitives, sensorielles, et ainsi maintenir leur autonomie et leur qualité de vie.

Comment ça marche ?

Vous téléchargez l'application *Icope Monitor* sur App Store ou sur Google Play. Vous créez un compte. Vous vous auto-évaluez. Vous conservez l'identifiant reçu par mail pour la prochaine évaluation. Après votre consentement et tout au long de votre parcours *Icope*, les données issues de vos évaluations seront conservées de manière hautement sécurisée, en France, chez un fournisseur certifié pour l'hébergement de données de santé. Le centre hospitalo-universitaire de Toulouse, responsable de traitement de la base de



données *Icope Monitor*, s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité de ces données, conformément aux dispositions nationales et au règlement européen sur la protection des données personnelles.

Qui contacter si votre évaluation montre des signes de fragilité ?

Selon votre lieu de résidence, une fois le questionnaire rempli et si votre auto-évaluation est effectuée, vous êtes contacté par un professionnel de santé de votre département pour un accompagnement ; si ce suivi n'est pas encore organisé près de chez vous, contactez votre médecin traitant.

Faut-il s'évaluer régulièrement ?

Il est conseillé de réaliser le questionnaire d'évaluation régulièrement (tous les 6 mois), cela vous permet de rester vigilant et proactif pour votre santé, votre autonomie et votre qualité de vie.

Solange Bourges



Une sortie du Spelc Ille-et-Vilaine à Saint-Malo

Une dizaine de retraités du Spelc 35 se sont retrouvés le 19 mai à Saint-Malo pour une journée découverte préparée par une syndiquée locale.

Au programme : une visite avec un guide conférencier plein d'humour sur l'histoire de la ville corsaire et ses liens avec le Québec, ainsi qu'une visite libre de la cathédrale, du Sillon et du port. Une petite anecdote : les rues *intramuros* ont souvent des noms évocateurs comme la rue du Chat qui danse. C'était au temps où les Anglais voulaient détruire la ville mais n'y parvenaient pas. Ils décidèrent de lancer contre la poudrière, la tour Bidouane, un immense navire rempli de poudre et de boulets. Mais au moment crucial, le vent tourna et le navire explosa trop loin. Les vitres de Saint-Malo volèrent, les maisons tremblèrent. Aucune victime... sauf, dit la légende, un chat qui avait couru en feu avant de « s'éteindre ». Les Malouins ironiques conclurent leur rapport aux Anglais par : « Victime : un chat ».

Pour terminer la journée, nous avons fait une pause au café au nom le plus incongru de la ville : « le Café du coin d'en bas de la rue du bout de la ville face au port, la Java. »

Jacqueline Halna



Journée des retraités relais à la fédération des Spelc

Le 31 mars 2026, lors de la rencontre des retraités relais précédant l'assemblée générale des Spelc, nous avons reçu Mathilde Dissoubay, de France Assos Santé.

France Assos Santé est l'organisation nationale de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé en France. Elle regroupe de nombreuses associations investies dans la santé, le handicap, les familles, les personnes âgées... Madame Dissoubay nous a présenté les différents rôles de cette association, qui défend les droits des usagers, participe à la démocratie sanitaire et siège dans de très nombreuses instances publiques.

Son but principal est de défendre les droits des patients et usagers, notamment dans

l'accès aux soins. C'est d'autant plus vrai qu'aujourd'hui bon nombre de patients sont à la recherche de médecins aussi bien généralistes que spécialistes.

Pour cela, les bénévoles sont bienvenus. France Assos Santé assure la formation des représentants des usagers (RU). Dans l'assemblée, deux personnes exerçant cette fonction ont pu apporter leur témoignage. Les représentants des usagers ne défendent pas seulement les personnes âgées ; ils s'adressent à toutes personnes fréquentant les hôpitaux publics comme privés. Demain, ce sera peut-être vous ou moi.

Solange Bourges

Carrefour des retraités à l'AG des Spelc les 31 mars et 1^{er} avril 2026



À chaque assemblée générale comme au congrès triennal, la commission fédérale des retraités organise un carrefour spécifique. Cette année, le 31 mars et le 1^{er} avril, à l'AG d'Issy-les-Moulineaux, Jean-François

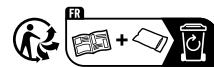
Cornet (*en photo*), administrateur à la Fnar, est venu présenter l'ensemble des engagements bénévoles qu'un retraité peut envisager au nom de la Fnar.

Solange Bourges

La Lettre des **retraités**

Spelc
au cœur
de l'action

Organe de la Fédération nationale des syndicats professionnels de l'enseignement libre catholique - Directeur de la publication : Jean-Louis Stalder - Coordinatrice : Valérie Doumet
Conception et réalisation : Bayard Service - 23 rue de la Performance - Europarc - BV4 - 59650 Villeneuve-d'Ascq - Tél. 03 20 13 36 60 - www.bayard-service.com - Numéro de support : 13 000
Secrétaire de rédaction : Romain Pénisson - Rédactrice graphique : Nelly Denos - Responsable de fabrication : Sylvain Laurent
Dépôt légal : à parution - ISSN : 2264-0355 - Impression : IOV Communication - Parc de Botquelen - 3 allée Gutenberg - 56610 Arradon - Photos : ©Spelc, sauf mention contraire.



J'adhère au Spelc !

NOM - Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Mél. Tél.

Je souhaite :

- ☐ adhérer au Spelc
- ☐ recevoir des renseignements sur le Spelc
- ☐ recevoir une réponse à la question suivante :

Spelc
au cœur
de l'action

Talon à renvoyer au Spelc local dont les coordonnées sont disponibles sur la page www.spelc.fr/syndicat/region/ ou sur le cadre ci-contre. ☐ J'autorise le syndicat local désigné - par le tampon ci-contre - à utiliser mes données personnelles pour les finalités sélectionnées. Pour plus d'informations sur la politique de confidentialité, nous vous invitons à consulter le site du syndicat local. Vous avez la possibilité de demander des rectifications ou la suppression de vos données personnelles au syndicat local désigné ci-contre.

Tampon du syndicat local